

<p>Rapport 4-2 Avis sur Signature des protocoles de préfiguration aux projets de renouvellement urbain du Grand Dole et du Pays de Montbéliard Agglomération</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Anne Schwerdorffer</p>	<p>Séance plénière Lundi 12 décembre 2016</p>

À l'échelle de l'EPCI, le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le protocole de préfiguration liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de l'EPCI : les Quartiers d'intérêt national (QIN), les Quartiers d'intérêt régional (QIR). Le porteur de projet doit préciser les autres quartiers, qui ne feront pas l'objet d'un soutien dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), mais pour lesquels il souhaite porter une intervention de renouvellement urbain.

Le protocole présente les objectifs principaux poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville dans les quartiers déterminés. Il met en avant la gouvernance et la conduite de projet. Il décline les modalités d'association des partenaires au suivi de la réalisation du programme de travail. Le protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève en moyenne après 18 mois d'étude.

Le rapport 4-2 porte sur le protocole de préfiguration de la communauté d'agglomération du Grand Dole (un QIR) et sur le protocole de préfiguration du pays de Montbéliard Agglomération (un QIN et un QIR).

Le rapport propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser la présidente du Conseil régional à signer ces protocoles de préfiguration.

L'avis du CESER

À partir d'un nouveau et unique critère d'attribution des aides (la concentration de pauvreté), une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville a été définie par l'État. 100 communes sont entrées dans cette géographie, 300 en sont sorties. Le CESER rappelle l'importance de maintenir une veille active sur les quartiers ne relevant plus de la géographie prioritaire. Mais le CESER incite à surveiller aussi les quartiers en train de s'acheminer vers de futures difficultés.

Le CESER note l'entrée de Sochaux dans la nouvelle politique de la ville. Son quartier Gravieres-Evoironnes bénéficiera pour la première fois de cette politique. Signalé « quartier d'intérêt régional », il fera également l'objet d'un projet de renouvellement urbain, dont les contours sont proposés dans le protocole de préfiguration du Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

D'une manière générale, le CESER rappelle la nécessité de maintenir les services publics dans les quartiers prioritaires, mais également l'accès aux soins, la vie associative et culturelle. Enfin, le CESER souligne l'importance de l'accompagnement humain des familles, accompagnement qui fait souvent défaut.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.